

Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2001

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Présentation du dispositif CITE

En décembre 2000, le Département du Doubs a décidé de refondre ses dispositifs d'aides aux communes et a mis en place une nouvelle politique contractuelle.

Pour les trois agglomérations du Département dont la ville principale compte plus de 10 000 habitants (Besançon - Montbéliard - Pontarlier), une contractualisation spécifique est prévue.

Il s'agit du contrat CITE (Contrat d'Initiative Territoriale), dispositif mis en place pour la période 2001 - 2006.

Pour Besançon, ce contrat tripartite liant le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville, s'appuiera sur un programme cadre pluriannuel définissant de grands axes d'intervention, ainsi que sur des programmations annuelles.

Le projet de programme cadre a été élaboré entre les trois collectivités et a permis de dégager les axes d'intervention suivants :

Axe 1 : favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques,

Axe 2 : contribuer au développement des déplacements intermodaux,

Axe 3 : développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, loisirs, culture et tourisme,

Axe 4 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération,

Axe 5 : l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

A noter que désormais, avec la mise en place de ce dispositif, toutes les demandes de subvention que la Ville formulera près du Département devront être présentées dans le cadre du CITE, à l'exception auprès :

- des interventions sur les monuments historiques,
- des actions ayant une dimension environnementale leur permettant de bénéficier de crédits TDENS (Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles).

Le Département du Doubs s'engage à consacrer 101 MF (15,40 M€) sur l'agglomération de Besançon au titre du programme CITE pour la période 2001 - 2006, ce qui représente une dotation moyenne annuelle de 16,9 MF (2,58 M€).

Chaque année, deux programmations seront négociées entre les trois partenaires, l'une en avril et l'autre en septembre.

Exceptionnellement, en 2001, la première programmation, objet de la présente délibération, sera arrêtée plus tardivement, courant juillet.

II - Proposition de première programmation 2001

Le tableau ci-dessous récapitule les actions de la Ville de Besançon susceptibles d'être proposées au Département du Doubs au titre de la première programmation 2001 du CITE :

	Estimation du montant total de l'opération	Prévisionnel 2001	Subvention sollicitée au Département
Axe I : favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques - Friches industrielles - Participation aux acquisitions et démolitions (Prés de Vaux et Casamène) - Pôle santé «Les Hauts du Chazal» : participation de la Ville au bilan de l'opération (volet économique)	28,4 MF HT 4 329 552 €	2,9 MF HT 442 102 €	1 MF 152 449 € 2 MF 304 898 €
Axe II : contribuer au développement des déplacements intermodaux - PDU/Radiale Ouest : travaux de desserte des établissements militaires du Polygone (Tr. 1)	2,5 MF HT 381 122 €	1,7 MF HT 259 163 €	1 MF 152 449 €
Axe III : développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, loisirs, culture et tourisme - Stade Léo Lagrange - Mise aux normes et restructuration (1) Tranche 2000 : 23,2 MF HT		(1)	3 MF 457 347 €
Axe IV : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération - Revitalisation du centre-ville - Opération Marché/Beaux-Arts - Politique de la Ville - Renouvellement urbain - Espaces extérieurs Ile de France		27,7 MF HT 4 222 837 € 2,1 MF HT 320 142 €	6 MF 914 694 € 1 MF 152 449 €
Axe V : l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche - UFR Médecine - 1 ^{ère} tranche		5 MF HT 762 245 €	2,5 MF 381 122 €
		TOTAL	16,5 MF 2 515 408 €

Le Conseil Municipal est invité à adopter cette proposition de programmation à soumettre au Département du Doubs.

«**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Je voudrais apporter une petite précision. La règle du Département c'est de verser 100 F par habitant pour les trois collectivités Besançon, Pontarlier et Montbéliard. Une décision a été prise le 26 janvier 2000 au District, à savoir que dans les 16,9 MF de dotation moyenne annuelle, 14,7 MF seraient pour la Ville de Besançon, 1,4 pour la périphérie, le 0,8 restant étant la participation du Département du Doubs dans le financement de l'agence d'urbanisme. Trois conditions règlent l'attribution de ce crédit : le maximum de subventionnement est de 50 %, les travaux doivent être effectivement en cours et les actions doivent se situer dans les cinq axes, en proposant un peu plus pour qu'il y ait une négociation avec le Conseil Général, ce qui paraît normal.

Pour ceux qui étaient dans l'ancienne municipalité, un vote avait eu lieu sur des opérations à proposer mais on a été amené à supprimer deux opérations qui n'auraient pas démarré, à savoir le Palais des Sports puisque les travaux n'ont pas commencé et la réflexion sur le groupe scolaire Saint-Claude. C'est la raison pour laquelle ces deux opérations ont disparu et ont été remplacées par d'autres opérations dont vous avez la liste.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Budget - Relations avec les Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.